



Commission des Sports Aériens
Compte-rendu de la réunion du lundi 1^{er} septembre 2008
CROS de Bourgogne – Salle René BECHE

Etaient présents :

Jacky ROBIN, responsable de la Commission, Président du CR ULM
Jean-Pierre PAPET, Président du CROS de Bourgogne
Michel BEAUCAIRE, Président de la Commission des Sports de Nature du CROS
François BOUARD, Rectorat de Dijon, responsable du CIRAS
Pierre Emmanuel PANIER, Direction Régionale Jeunesse et Sports
Eric BOUDEVILLE, Président du CR Aéromodélisme
Pierre PETEL, Président du CR Vol à Voile
Jean-Michel OZOUX, Président du CR Aéronautique
Alain ROUSSEL, CR ULM
Patrick THAVOT, BPA Dijon
Jean WIACEK, Aéro-club de la Côte d'Or
Richard BIDET, CROS de Bourgogne.

Jacky ROBIN ouvre la réunion. Il remercie les membres de la Commission de leur présence, mais aussi les personnes qui ont été invitées en qualité d'expert sur le BIA, thème abordé lors de cette réunion. Il salue plus particulièrement François BOUARD, responsable du CIRAS (Comité d'Initiation à la Recherche Aéronautique et Spatiale) au Rectorat, avec lequel les travaux avaient déjà été engagés il y a près d'un an.

En préambule, François BOUARD, au sujet d'une réunion des délégués des représentants des CIRAS de France qui s'est tenue dernièrement au Ministère de l'Education Nationale (COMIXA), explique que cette réunion ne concernait que quelques uns de ses collègues et non l'ensemble des CIRAS de France. Il n'y était pas invité et n'en a pas eu pour l'instant le compte-rendu.

Il présente ensuite un rapide bilan du BIA dont l'examen s'est tenu en juin dernier. Il y a eu quelques candidats de plus par rapport à l'année précédente (environ 230) et le taux de réussite à l'examen est meilleur.

Concernant la rentrée scolaire 2008-2009, il informe de l'ouverture d'une formation au Lycée Clos Maire de Beaune et d'une demande sur Mâcon qui n'a pas pu aboutir en raison de l'impossibilité de trouver sur le secteur, un formateur titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) ou de son équivalence.

A une question relative à la difficulté de l'examen, étant donné qu'il ne s'agit réellement que d'une « initiation », il explique que selon lui et au regard des programmes scolaires et de

l'interdisciplinarité auxquelles les connaissances à acquérir pour obtenir le BIA peuvent faire référence, il ne faut surtout pas commencer trop tôt. Même s'il est possible de s'inscrire au BIA dès la 3^{ème}, il lui semble plus raisonnable de débiter en classe de seconde.

Les questions de l'examen peuvent effectivement s'avérer parfois quelque peu compliquées. Elles sont choisies au niveau national par une commission mixte comprenant des représentants de l'Education Nationale et des Fédérations. Il confirme qu'il lui est possible de faire remarquer à la COMIXA que les responsables des Comités Régionaux des Sports Aériens de Bourgogne jugent les questions trop difficiles.

Jean WIACEK fait remarquer que dans les faits, le BIA est un diplôme qui ne permet pas grand-chose d'autre à son titulaire, que de bénéficier, en fonction des Fédérations, de bourses permettant de suivre les formations de pilote. Pour « voler », les jeunes doivent passer les diplômes spécifiques correspondants.

Jacky ROBIN rappelle le constat qui avait déjà été fait ici, à savoir que sur plus de 200 jeunes obtenant le BIA chaque année, très peu s'inscrivent dans les clubs des différentes disciplines ! L'objectif de la réunion de ce soir est de trouver une, voire plusieurs solutions pour inciter un plus grand nombre de jeunes à poursuivre leur formation de pilote après le BIA.

Pour Jean WIACEK, l'investissement des clubs dans la formation au BIA peut réellement porter ces fruits. Il donne l'exemple de l'Aéro-club de la Côte d'Or qui en **13 années** de fonctionnement a participé à la formation de **660 BIA**, a permis à **115** jeunes d'obtenir leur **brevet de pilote** parmi lesquels **25** exercent aujourd'hui une **profession dans les métiers de l'aéronautique**.

Richard BIDET rappelle les deux axes qui avaient déjà été envisagés pour encourager la pratique des jeunes au sein des clubs après l'obtention du BIA :

- Cibler les jeunes en formation BIA : les informer sur l'existence de structures d'accueil (clubs) et sur les modalités de déroulement des différents examens de pilote ainsi que sur les modalités financières (aides et bourses diverses)
- Cibler les instructeurs des clubs pouvant être formateurs dans les établissements scolaires : démultiplier les formateurs pouvant intervenir dans les établissements scolaires en apportant des aides (techniques, financières ...) aux clubs.

Sur ces deux points, François BOUARD apporte quelques informations pouvant aider dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

- Apport d'information aux élèves : même si les formations débutent dans les établissements scolaires dès le mois de septembre, les inscriptions des élèves au BIA ne sont effectives qu'au mois de janvier, après la parution du décret qui fixe les modalités du BIA pour l'année en cours. Il dispose dès lors d'une liste d'élèves officiellement inscrits auxquels il est en mesure de transmettre de la documentation.
- Pour être formateur BIA dans un établissement scolaire, il faut être titulaire du CAEA qu'il est possible d'obtenir soit en passant un examen, soit pour les instructeurs et moniteurs reconnus par les Fédérations, en obtenant une équivalence. Cette équivalence s'obtient après une séquence d'information et un entretien avec le responsable du CIRAS. Il est envisageable d'organiser des sessions « d'équivalence » pour plusieurs moniteurs en même temps.

A partir des axes de travaux envisagés et des informations complémentaires apportées, il est décidé les actions suivantes et la mise en œuvre des moyens correspondants :

* En direction des élèves BIA :

- transmettre à tous les élèves inscrits au BIA sur l'Académie de Dijon en 2008-2009, une documentation complète sur les clubs des différentes disciplines.

→ réunir les documents d'information (Commission CROS)

→ rédiger une lettre d'accompagnement et un argumentaire (Commission CROS)

→ dresser la liste des élèves inscrits au BIA pour l'année 2008-2009 (Rectorat)

→ adresser l'ensemble des documents aux élèves (Rectorat)

* En direction des formateurs potentiels :

- mettre en place une session collective « équivalence CAEA » en réunissant sur une journée les instructeurs des différentes fédérations qui peuvent et qui souhaitent postuler à l'obtention du CAEA par équivalence

→ faire une liste (nom adresse), fédération par fédération des instructeurs susceptibles d'être concernés (renseignements fournis par les Présidents des ligues et comités régionaux – centralisation des informations au CROS)

→ adresser un courrier d'information sur l'action mise en place aux candidats potentiels en les invitant à s'inscrire à cette journée d'équivalence (Commission CROS)

→ organiser la journée d'obtention de l'équivalence : choix de la date, réservation de la salle et mise en œuvre matérielle... (Rectorat)

- mettre en place, en direction des personnes qui n'ont pas les diplômes requis pour solliciter l'équivalence CAEA (tel que défini précédemment), une formation préparatoire à l'examen du CAEA.

→ construire un programme de formation (Rectorat et personnes ressources à déterminer au sein des clubs ayant des compétences de formateur au CAEA)

→ informer les clubs de la mise en œuvre de cette action de formation (Commission CROS et Présidents des ligues et comités régionaux)

→ prévoir l'acquisition de livrets de formation à fournir gratuitement aux candidats inscrits à la formation (Commission CROS)

A partir du constat intuitif qu'il existe sur la Bourgogne des zones « d'ombre » en matière de lieu de formation au BIA (établissements scolaires) et en matière de lieu de pratique des activités aériennes (aérodromes, clubs) et que de l'existence même de ces lieux de pratique va dépendre la possibilité de trouver des formateurs pouvant intervenir dans les établissements scolaires, il est souhaité, comme préalable à la mise en œuvre des projets d'actions décrits précédemment, la formalisation de ce constat, par la réalisation d'une analyse cartographique. Il est souhaité, en vue de la réalisation d'une analyse plus fine, de pouvoir croiser les informations concernant :

- la localisation des tous les lycées en Bourgogne,

- la localisation des lycées accueillant une formation BIA

- le nombre d'élèves inscrits pour chacun de ces lycées

- la localisation des clubs des différentes fédérations

- la localisation des sites de pratique pour ces différents clubs (terrains, pistes, aérodromes...)

Ce travail sera réalisé à partir du SIG du CROS. La localisation des clubs et des sites de pratique a déjà été réalisée. Il est demandé à François BOUARD de bien vouloir transmettre les informations, de préférence sous forme de fichiers Excel, concernant les établissements scolaires. Anne LAVERTY, chargée du SIG au CROS prendra contact avec lui pour préciser les attentes et besoins pour la réalisation du travail attendu.

En fonction des analyses qui pourront être faites, François BOUARD propose d'ores et déjà d'envisager la piste de la visioconférence pour permettre l'accès à la formation au BIA pour le plus grand nombre, tout en limitant les déplacements pour les formateurs (un bon nombre d'établissements scolaires sont désormais équipés de salles adaptées). Ainsi, par exemple, 5 élèves de 3 établissements différents, soit un groupe de 15 élèves, pourraient suivre les cours dispensés par un instructeur qui se rendrait par roulement chaque semaine dans l'un des établissements.

Concernant le financement des actions, plusieurs axes sont évoqués :

- Déposer une demande de subvention pour un projet collectif « sports aériens » au Conseil régional de Bourgogne.
- Proposer une action portée par le CROS pour un financement du CNDS.
- Envisager une aide du Ministère de la Jeunesse et des Sports sur une ligne de crédit dédiée aux sports de nature sur laquelle Pierre Emmanuel PANIER indique que quelques crédits sont encore disponibles pour 2008.

La prochaine réunion de la Commission des Sports Aériens est fixée au :

lundi 6 octobre 2008 de 18h 00 à 20h 00
au CROS de Bourgogne.